

François-Régis MAHIEU. *Une anthropologie économique*, Paris, L'Harmattan, 2016, 153 p.

Un ouvrage portant le même titre fut publié en 2001 par Francis Dupuy ; il envisageait de

porter un regard anthropologique sur les manifestations économiques, « déconstruire » bon nombre de notions héritées de l'économie classique, lesquelles se révéleront souvent peu aptes à déconstruire l'économie des autres... Dès lors l'économie ne saura constituer qu'un angle d'attaque pour entrer dans le social, et la méthode se devra d'être globale.

C'est à rebours de cette tradition que s'inscrit le court ouvrage de François-Régis Mahieu. Si les premiers travaux pouvant être qualifiés d'anthropologie économique remontent à la première moitié du vingtième siècle (Bucher, 1901 ; Firth, 1936 ; Malinowski, 1922 ; Thurnwald 1935...), s'ils ont été généralisés par Polanyi (1944) avec un accent particulier sur les institutions, l'auteur ne fait référence qu'à des travaux plus récents, notamment ceux de Knight (1991) et de Godelier, et, s'il répond favorablement à la question posée en 1973 par ce dernier : « une anthropologie économique est-elle possible ? », il reproche à l'anthropologie économique de ce dernier de contester l'universalité des concepts de la théorie économique et de ne s'intéresser qu'à l'altérité. Il envisage de construire l'anthropologie économique sous l'angle de l'individualisme méthodologique, ce qui n'avait jamais été réalisé explicitement jusqu'alors.

Son but explicite est d'« intégrer l'anthropologie en économie sans remettre en cause les fondements du raisonnement économique » (p. 53)¹. À ce titre, l'ambition du livre est moins de proposer une définition ou un exposé général sur l'anthropologie économique que de construire un essai sur ce que devrait être la science économique enrichie par les apports de l'anthropologie. Le livre se constitue de cinq chapitres. Le premier donne des éléments sur la nature de l'anthropologie économique. Le deuxième élargit la recherche en étudiant la personne responsable. Le troisième chapitre interroge la possibilité d'intégrer l'anthropologie en économie sans remettre en cause le raisonnement économique standard. Le quatrième chapitre se veut plus empirique et étudie la manière dont l'anthropologie peut apporter à l'économie une approche sur la vulnérabilité. Le cinquième chapitre met l'accent sur la souffrance.

L'ANTHROPOLOGIE AU SERVICE DE LA THEORIE ECONOMIQUE DOMINANTE

L'anthropologie économique est conçue comme un renforcement de la théorie économique par des apports anthropologiques visant à tenir compte de la complexité de l'homme. Réciproquement « [l]a théorie économique permet d'enrichir l'anthropologie par ses méthodes et ses modèles » (p. 133). Or l'objectif attribué par l'auteur à la théorie

¹ Toutes les pages mentionnées dans cette recension renvoient à l'ouvrage.

économique est celui étroitement défini par Lionel Robbins, à savoir l'étude du « comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs » (1947, p. 30). De la sorte, il envisage l'économie comme une science achevée et consensuelle, en un sens positiviste de l'unité des sciences.

Le livre se propose de compléter la théorie économique – telle que l'auteur la conçoit – en apportant des éléments sur la complexité de l'être humain. L'anthropologie économique est définie comme l'« étude de la personne engagée dans une activité économique » (p. 15). En utilisant comme point de vue « l'angle individualiste [dans le] but [de] mieux enrichir la contrainte sociale, de mieux comprendre son internalisation » (p. 61), et en acceptant le postulat (non discuté !) que « l'économie est hypothétique » (p. 79), l'anthropologie économique serait moins une discipline à part entière qu'une modalité de renforcement de la théorie économique standard, au sens où la reconstitution de la personne se fait dans le cadre de sa construction méthodologique, avec notamment l'hypothèse de comportement rationnel – « faire un choix rationnel en fonction de mes intérêts » (p. 46).

Il ne s'agit pas d'une alternative à la théorie économique dominante mais d'une méthode permettant d'élargir son domaine. L'objectif de l'auteur est de renforcer le noyau d'hypothèses en intégrant la responsabilité individuelle. Á ce titre, il cherche à intégrer les éléments de la théorie de la justice de Rawls (1971), or il le fait moins comme une situation hypothétique sous voile d'ignorance que sur le mode du consensus utilitariste, si bien que son interprétation de la théorie ressemble bien plus à la version individualiste d'Harsanyi (1975) qu'à celle de Rawls. Reste que l'auteur s'inscrit dans une opposition méthodologique entre individualisme et holisme et prend explicitement parti en faveur de l'individualisme, dans la mesure où il conçoit moins sa discipline comme la nécessaire compréhension de contraintes sociales que comme la manière dont l'homme internalise ces normes. Sa lecture consiste à « utiliser l'individu comme représentation des contraintes sociales » (p. 72), de sorte que son interprétation de Godelier comme « opposant l'*homo œconomicus* à la totalité socio-historique comme point de départ de l'analyse de la société » (p. 74) est nous semble discutable.

CONTRE LA MACROECONOMIE

S'inscrivant dans ce champ théorique, il s'appuie sur la dichotomie traditionnelle entre microéconomie et macroéconomie, son utilisation de l'anthropologie vise à justifier la nécessité de construire « des fondements microéconomiques des déséquilibres macroéconomiques » (p. 75). L'objectif assigné à l'anthropologie est de perfectionner la microéconomie afin d'intégrer la personne dans sa totalité. Il s'agirait de la sorte de rendre l'économie normative. La condition humaine serait de la sorte replacée au cœur de l'analyse économique, ce qui serait nécessaire dans la mesure où cette « question [est] esquivée par la macroéconomie » (p. 75). Á ce titre l'anthropologie économique telle que conçue par l'auteur ne se préoccupe pas de macroéconomie, incompatible avec l'anthropologie « car elle s'appuie sur des variables globales et des agrégats, non sur les personnes » (p. 54). Les cas les plus emblématiques

sont à ses yeux le système de Sraffa (1970) qui ne traite que de relations techniques, et la Comptabilité nationale, dont les variables sont des secteurs institutionnels, pas des hommes.

Or l'auteur juge que « la qualité de l'homme est première avant toute altérité ayant trait à la société d'appartenance ou d'adhésion » (p. 10), et l'anthropologie économique refuse de « [s]oumettre *a priori* l'homme [...] à des lois d'évolution » (p. 12). Les interactions, les réactions individuelles et les problèmes de redistribution ne seraient pas pris en compte, la macroéconomie est accusée de faire « *a priori* le bien des individus » (p. 56) et de potentiellement justifier le Léviathan (Hobbes). C'est pourquoi l'auteur propose de revenir à la fois aux débats pré-physiocratiques sur la nature de l'homme (l'individu sécularisé des Lumières, la défense de la valeur de l'homme par Petty), qu'il reproche à l'analyse contemporaine de négliger, et aux discussions pré-keynésiennes, c'est-à-dire avant l'avènement de la macroéconomie. Il s'agit donc à la fois de compléter l'analyse de l'agent économique en dépassant le stade de l'*homo oeconomicus* en faveur de la personne totale, et de nier l'intérêt de la macroéconomie.

Une théorie économique de la personne se positionnerait à la fois contre le « courant hyper-libéral », que l'auteur ne définit pas, et contre « les perspectives évolutionnaires » (p. 20), qui renvoient visiblement à des courants plus proches de la macroéconomie. La microéconomie deviendrait ainsi un instrument critique et s'inscrit naturellement dans un cadre anthropologique avec une étude de l'économie au niveau des individus. Il s'agit de renforcer la microéconomie en lui intégrant le traitement d'une personnalité complexe, dotée à la fois de contraintes sociales et de liberté de choix, et donc de faire de la microéconomie tout en dépassant les hypothèses trop lourdes et abstraites, même si « [l]a formalisation de la microéconomie est nécessaire, de même que ses hypothèses extrêmes » (p. 59).

UNE PROXIMITÉ AVEC L'ÉCOLE AUTRICHIENNE

Tout comme Hayek, l'auteur défend l'hypothèse que la complexité de l'être humain est telle que l'information et la coordination ne sauraient être mieux assurées que par le marché. Pour Hayek, la connaissance objective est impossible, la seule théorie possible de l'action humaine est subjective, d'où la priorité accordée au marché. Cela tient avant tout à son scepticisme sur la capacité des personnes à s'accorder sur ce qu'est une société juste, et implique une défense répétée de la position selon laquelle une politique économique est potentiellement contre-productive.

La relation de pouvoir du politicien et des experts par rapport à l'agent économique est contrariée par les capacités rationnelles d'agents qui ne sont plus des objets systématiquement obéissants. Dès lors, la politique économique n'a plus l'efficacité escomptée sur les individus supports d'agrégats (p. 21).

[L]es politiques sociales, contre la pauvreté ou le chômage par exemple, peuvent détruire des capacités et renforcer des vulnérabilités des personnes considérées (p. 99).

Il n'hésite pas à faire référence à von Mises pour qui « l'individualisme n'est [...] qu'une méthode permettant de mieux comprendre les capacités de l'homme face à ses multiples contraintes sociales » (p. 68). Il tente même un rapprochement discutable en affirmant que « [l]es études [de Lévi-Strauss] sur la parentèle [...] sont à rapprocher de l'analyse économique de la famille effectuée par des économistes tels que Robert Barro ou Gary Becker » (pp. 136-137). Il est à nos yeux bien peu pertinent de réduire la lecture des comportements humains par Lévi-Strauss (1949) à un calcul rationnel (Barro, Becker, 1989 ; Becker, 1991).

REMARQUES CONCLUSIVES

L'anthropologie, conçue comme la « doctrine de la connaissance de l'homme formulée de manière systématique » (Kant, 1798) implique que la personne est à la fois un être créatif et social. Pour Lévi-Strauss, il s'agit d'un système d'interprétation pouvant rendre compte de toutes les personnes ; pour Mauss, l'objet est l'homme comme un être vivant, conscient et instable. C'est donc à la fois l'universalité de normes et l'altérité rendant nécessaire l'adaptation des individus. C'est pourquoi l'anthropologie économique gagnerait à convoquer des auteurs permettant à la fois d'interroger le processus de production, les rapports sociaux et de construire une méthode de comparaison du bien-être, comme des alternatives au courant autrichien pour étendre l'économie à la personne sans tomber dans ses apories. En raison de son accent porté sur la personne, l'auteur aurait probablement eu intérêt à faire une référence plus explicite au personalisme (voir Mounier, 1971), seulement mentionné en bibliographie.

Fabien TARRIT
Université de Reims Champagne-Ardenne

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARRO Robert, BECKER Gary. [1989], Fertility Choice in a Model of Economic Growth, *Econometrica*, 57.2, pp. 481-501
- BECKER, Gary [1991], *A treatise on the family*, Londres, Harvard University Press.
- BÜCHER, Karl [1901], *Industrial Evolution*. Traduction de S. Morley Wickett, Wilmington, Vernon Press, 2013.
- DUPUY, Francis [2001], *Anthropologie économique*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2008.
- GODELIER, Maurice [1973], *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Maspéro.
- FIRTH, Raymond [1936], *We the Tikopia: A Sociological Study of Kinship in Primitive Polynesia*, Londres, Allen and Unwin.
- HARSANYI, John [1975], Can the Maximin Principle Serve as a Basis for Morality? A Critique of John Rawls' Theory, *American Political Science Review*, 69.2 : pp. 594-606.
- KANT, Emmanuel [1798], *Anthropologie du point de vue pragmatique*. Traduction et préface de Michel Foucault, Paris, Vrin, 2002.
- KNIGHT, CHRIS [1991], *Blood Relations: Menstruation and the origins of culture*. Londres, Yale University Press.
- LEVI-STRAUSS, Claude [1949], *Les Structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF.
- MALINOWSKI, Bronislaw [1922], *Les Argonautes du Pacifique Occidental*. Traduction d'André et Simone Devyver. Préface de Sir James Frazer, Paris, Gallimard, 1963.
- MOUNIER, Emmanuel [1971], *Le personnalisme*, Paris, PUF.
- POLANYI, Karl [1944], *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Traduction de Catherine Malamoud et Maurice Angeno. Préface de Louis Dumont, Paris, Gallimard, 2009.
- RAWLS, John [1971], *Théorie de la justice*. Traduction de Catherine Audard, Paris, Seuil, 1987.
- ROBBINS, Lionel [1932], *Essai sur la nature et la signification de la science économique*. Traduction de Igor Krestowski, Paris, Librairie de Médicis, 1947.
- SRAFFA, Piero [1960], *Production de marchandises par des marchandises*. Traduction de Serge Latouche, Paris, Dunod, 1970.
- THURNWALD, Richard [1935], *Black and white in east Africa. The fabric of a new civilization. A study in social contact and adaptation of life in east Africa*. Londres, Routledge.